

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Mardi 19 juillet 2016

Ce mardi 19 juillet 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Michèle AGNES, Pascal BIREE, Arnaud BRIANT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Jacky GAILLET, Philippe GOSSELIN, Jean LEDOYEN, Manuel RIVET, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Michel LEMOSQUET, Gérard LARSONNEUR, Yves GOSSELIN, Pierrette FILTOPOULOS

Excusés : David LAURENT, Sandrine LEJEUNE, Sylvie BEAUFILS, Stéphanie POTET, Hubert BAZIN, Claudine LEDOLLEY, Auguste TESSON

**Pouvoirs : Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Michèle AGNES
Pascale DUBSOCQ ayant donné pouvoir à Gérard LARSONNEUR**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Manuel RIVET a été désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2016

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNIQUE:

- Tour de France : la commune a hébergé nombreux organisateurs du Tour (une partie de la caravane publicitaire) et Monsieur Catherine, directeur du camping Belle Etoile s'est chargé du partenariat avec l'organisation du Tour, laquelle lui a réglé la totalité de la prestation. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lui refacturer les frais inhérents à l'hébergement assuré par la municipalité dans les gîtes de la Filature ainsi que les frais inhérents aux petits déjeuners des hôtes logés à la Filature, représentant la somme forfaitaire de 5 123.50 € qui sera versée sur le budget communal.
- Considérant la demande de régulariser le temps de travail de l'hôtesse d'accueil de l'office de tourisme à compter du 1^{er} juillet 2016, jusque-là embauchée à 80 % par un temps plein soit 35 heures/hebdomadaire et considérant les évolutions du poste depuis sa création en 2004, le conseil municipal donne son accord unanime pour faire évoluer le poste en un poste à plein temps, qui restera annualisé et sans effet sur la subvention que la Municipalité accorde à l'Office de tourisme. Monsieur Jacky GAILLET expose l'organisation future de l'EPIC et l'évolution de la taxe de séjour dans le cadre de la fusion des communautés de communes.

- Monsieur le Maire informe le conseil de la fréquentation de la mairie de Boisroger entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, soit 6 mois : 157 visites ont été notées par Michel Lemosquet.
- Dans le cadre des mesures de défense contre la mer et suite aux nouveaux refus d'intervention que les services de l'Etat nous ont adressés, nous avons consulté la société Espace Pur - Stabiplate, après nous être rapprochés de l'Université de Caen pour solliciter une mission d'Assistant à Maître d'Ouvrage. Monsieur Franck LEVOY propose de nous assister gracieusement, en tant qu'habitant gouvillais ! Le conseil municipal remercie Monsieur LEVOY. Nous n'avons par contre pas reçu les documents de l'entreprise Espace Pur (Cornic) pour inscrire ce sujet à l'ordre du jour ce soir, mais la société Espace Pur va nous adresser cette fin de semaine sa proposition et l'a déjà expliquée par téléphone : le principe serait de leur confier une étude technique de faisabilité (ce que demandent les services de l'Etat) qui comporterait l'analyse des processus sédimentaires, la conception, les autorisations et validations par les services de l'Etat, l'organisation du chantier...phase de travail d'une durée de 4 à 5 semaines et pour le prix d'environ 15 000 à 20 000 €. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à engager cette étude, qui pourrait nous être rendue dès le début du mois de septembre, ce qui permettrait alors de valider une deuxième phase prévoyant la mise en œuvre de la solution technique dont nous ne connaissons pas encore le coût (sécurisation de la plage avec des modules « stabiplate » (en longitudinal et en perpendiculaire) et conservation de nos big bags. Ainsi l'objectif serait de redonner un profil à la plage et éviter la brèche du cordon dunaire. En parallèle, comme nous l'avions déjà abordé, une solution plus durable et de repli stratégique de nos campings devra être envisagée. Le projet d'étude de l'entreprise Cornic sera adressé par mail pour approbation à tous les conseillers municipaux, et sans retour de leur part elle sera considérée comme approuvée.

III – Attribution des logements communaux et fixation des loyers

Pour éviter des réunions de conseil municipal dites d'urgence lors de nouvelle attribution à la location d'un des logements de la commune, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer à la location ces logements de manière permanente.

Par ailleurs, le conseil municipal rappelle le montant des loyers de deux logements :

- Logement des écoles – 25 A rue du Calvaire : 386 €/mois payable à l'avance et un mois de caution. Le montant du loyer est révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE du 1^{er} trimestre 2016 (125.26) de référence des loyers
- Logement au-dessus de la Poste – 12 A route de Coutances : 400 €/mois payable à l'avance et un mois de caution. Le montant du loyer est révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE du 1^{er} trimestre 2016 (125.26) de référence des loyers

IV- Mode de gestion des structures de l'enfance et petite enfance dans le cadre de la prochaine fusion

La mairie a consulté les conseils d'administration des associations gestionnaires de la micro crèche et du CLSH, sur le choix de mode de gestion qu'ils souhaiteraient dans le cadre de la prochaine fusion des communautés de communes. Les deux associations souhaitent rester en mode de gestion associative.

V- Acquisition d'une parcelle sur le territoire de Boisroger (voir plan)

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale du territoire de Boisroger et considérant le projet d'ouvrir la parcelle cadastrée ZD 88 à l'urbanisation, d'une superficie de 8 406 m², Monsieur le Maire propose de se porter acquéreur de ce terrain.

Nous avons consulté l'avis du Domaine, qui considérant l'absence d'assainissement collectif, l'accès qui se fait par la seule voie de 6 mètres de large environ et sur plus de 50 mètres de longueur, estime la valeur de ce terrain à :

- 4 à 5 €/ m² dans l'hypothèse où l'opération de lotissement est autorisée
- 1 €/ m² dans l'hypothèse contraire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire réaliser une étude d'avant-projet sommaire permettant d'estimer la faisabilité de l'opération et le coût de viabilisation pour créer ce lotissement avant de se prononcer comme acquéreur et auquel cas à quel prix. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de consulter des bureaux d'étude pour assurer cette mission en parallèle d'une première étude pour envisager l'assainissement collectif, que Jean-Pierre LEGOUBEY va mener.

VI- Divers

- Après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS, à l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix de vente du son au moulin à 0.10 €/kg.
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide à l'unanimité d'équiper d'une paire de volets en bois, la fenêtre du rez de chaussée du logement situé près de la micro crèche et de retenir le devis de l'entreprise LEPRETRE d'un montant de 520 € HT soit 572 € TTC
- Considérant une erreur dans nos locations de salle des fêtes pour le we du 30/04 (double), nous avons dû louer la salle des fêtes de Montsurvent comme solution de repli. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler la facture d'un montant de 412.60 € à la commune de Montsurvent
- Un agent de la commune a été reconnu travailleur handicapé et nécessite des prothèses auditives. Nous avons fait une demande d'aide financière au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, qui a donné une suite favorable dans la limite du plafond fixé par le comité national du FIPHFP, soit 1 662.08 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à reverser ce montant à Monsieur Denis BRANDILY dès que la commune l'aura reçue du FIPHFP.
- Remerciements de l'association des Bulotins pour l'attribution de la subvention pour l'année 2016.
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal se porte favorable au principe de soutenir la création d'un observatoire départemental pour les violences faites aux femmes

Tour de Table:

Michel LEMOSQUET informe que les containers sont envahis par des dépôts sauvages et ne sont pas suffisamment régulièrement vidés. L'agent communal va s'en charger. Yves GOSSELIN rappelle aux élus de Boisroger qu'ils doivent fouiller les sacs de dépôt sauvage d'immondices pour retrouver les noms des coupables. Des travaux d'entretien d'espaces verts sont également à prévoir sur le territoire de Boisroger, François LEGRAS transmettra à David LAURENT.

Lucienne BOUCHARD demande que les carreaux de la mairie de Boisroger soient nettoyés 2 fois par an. Des devis seront demandés à Vilquin et Jamard.

Gérard LARSONNEUR demande si l'entreprise retenue pour les travaux d'enrobé va intervenir dans la cour de l'école durant l'été. Yves GOSSELIN va relancer EUROVIA.

Jacky GAILLET fait remarquer que la zone 30 n'est pas respectée. L'entrée de la zone 30 route de Coutances va être remontée plus près du centre bourg. Il demande quand les travaux d'aménagement des 3A seront terminés. Yves GOSSELIN lui répond que de nombreux travaux d'électricité étant nécessaires, ils ne seront pas terminés pour la fin de l'été mais les travaux d'agrandissement seront eux terminés pour la fin de l'été.

Jacky GAILLET informe le conseil municipal des animations de plage organisées en partenariat avec l'association des Bulotins samedi 23 juillet prochain.

Enfin, Jacky GAILLET rappelle les nombreuses animations organisées par l'Office de tourisme durant toute la période estivale et encourage les conseillers municipaux à y participer!

Pierrette FILTOPOULOS demande quand le désherbage des mauvaises herbes rue du Hameau Noël sera fait. Monsieur le Maire rappelle les nouvelles dispositions de maîtrise de produits phytosanitaires (pesticides) et qu'en outre l'entretien devant les propriétés le long des voies est à la charge des riverains!

Arnaud BRIANT demande si les convocations peuvent être envoyées par mail en plus de l'envoi postal.